

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 128 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique et convention (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de convention annuelle avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré– Son et Recherche électroacoustique et convention (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique, 32 rue de Toul (12e), au titre de ses activités 2018.
Simpa 29021 ; 2018-08096

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316 Soutien à l'expression musicale.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO